CICR

**Genève / Bamako (CICR) – Plus de 2 600 détenus ont bénéficié d'une campagne de lutte contre la gale menée dans les prisons de Sikasso, Kati et Bamako par les autorités pénitentiaires maliennes, avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).**

« Lors de nos dernières visites dans les lieux de détention, nous nous sommes rendus compte que la gale était un véritable problème de santé », explique Ishukwe N'sindi, médecin du CICR. « Les détenus étaient parfois couverts de boutons sur tout le corps et se plaignaient de démangeaisons ».

La concentration humaine et la promiscuité dans les prisons contribuent à faciliter la transmission de certaines maladies, notamment les infections de la peau. Aussi une telle campagne se justifie-t-elle encore davantage dans les prisons qu'à l'extérieur.

« De plus en plus de détenus se plaignaient de problèmes de peau. Sur l'initiative de notre hiérarchie, nous avons donc traité tous les détenus, ainsi que l'ensemble du personnel pénitentiaire. Les locaux, les vêtements et la literie des détenus ont également été désinfectés. Le centre de santé de Sikasso et le CICR nous ont largement aidés dans cette tâche », explique Ali Diakité, régisseur de la prison de Sikasso, dans le sud du Mali.

Le CICR travaille en étroite collaboration avec les autorités pénitentiaires et la Direction nationale de la santé afin d'améliorer l'accès des détenus aux soins, grâce à des mesures telles que la mise en place d'un examen médical à l'arrivée, l'amélioration de l'accès aux soignants ou la fourniture de médicaments aux infirmeries des prisons.

**Visite aux personnes privées de liberté**

En 2013, le CICR a visité plus de 3 500 détenus dans les maisons d'arrêt de Bamako, Kati, Koulikoro, Sikasso, Sévaré, Tombouctou et Gao, ainsi que dans des postes de gendarmerie. Ces visites, qui se faisaient déjà avant que le conflit n'éclate dans le nord du pays, ont été formalisées par la signature d'un accord avec le gouvernement malien, en avril 2013. En vertu de cet accord, le CICR est autorisé à visiter tous les lieux de détention et tous les détenus.

« Nos visites ont pour objectif de nous assurer que les conditions de détention de tous les prisonniers sont conformes aux normes internationales. Quelles que soient les raisons de leur incarcération, ces personnes ont le droit d'être traitées avec humanité. Leur intégrité physique et psychologique doit être respectée et leurs besoins de base satisfaits », explique Christoph Luedi, chef de la délégation du CICR au Mali.

Lors de ces visites, les délégués du CICR s'entretiennent avec les autorités carcérales puis, séparément et sans la présence de tiers, avec les détenus, afin d'évaluer le traitement qui leur

est réservé et leurs conditions de détention. Ces visites concernent l'ensemble des détenus. Quant aux personnes arrêtées en lien avec le conflit, elles font l'objet d'un suivi individuel

**Rétablissement des liens familiaux**

Le CICR offre aux détenus qui en ont besoin, la possibilité de contacter leur famille au moyen d'appels téléphoniques ou de messages Croix-Rouge (courts messages contenant des nouvelles à caractère strictement familial).

« Dans cet immense pays, les gens sont parfois incarcérés très loin de chez eux. Rétablir les liens familiaux permet aux détenus de briser leur isolement et de renouer le contact avec leurs proches, dont ils sont séparés parfois depuis longtemps », explique M. Mamadou Cellou Bah, délégué responsable de ce programme.

En 2013, les volontaires de la Croix-Rouge malienne ont permis l'échange de 130 messages Croix-Rouge. En outre, 170 appels téléphoniques ont été facilités entre les détenus et leur famille.

**Dialogue avec les autorités pénitentiaires**

Conformément à ses modalités habituelles de travail, le CICR transmet ses observations et recommandations aux seuls responsables de l'administration pénitentiaire, dans le cadre d'un dialogue bilatéral et confidentiel.

Ces échanges réguliers et constructifs avec la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée permettent de coordonner les efforts entrepris en vue d'améliorer les conditions de détention.

Le CICR soutient également les autorités en réalisant des travaux visant à améliorer certaines infrastructures : construction de latrines, de cuisines ou d'installations de stockage de l'eau. Des produits d'hygiène sont également distribués aux détenus.